

Regional Program Political Dialogue South Mediterranean

Les 25 ans du Processus de Barcelone

Sanae Kasmi¹

Initié en 1995, le Processus de Barcelone se présente comme une politique globale nécessaire aussi bien pour l'Europe que pour les pays du Sud.

Initiative unique et ambitieuse, ce processus est profondément ancré dans des liens historiques et politiques et résolument tourné vers un avenir commun des deux rives de la Méditerranée. Le partenariat euro-méditerranéen - dit processus de Barcelone - avait comme principaux objectifs de construire un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagée. Malgré ses avancées et ses réalisations significatives, le bilan de ce processus a souvent été qualifié comme mitigé voire insuffisant. Force est de constater que depuis son lancement, ce processus s'est basé sur un cadre institutionnel à même d'asseoir un partenariat pérenne en dépit de la complexité des conflits géopolitiques majeurs (ex : problème Israélo-palestinien et le conflit au Sahara), les inégalités économiques ainsi que les attermolements quant aux questions de démocratisation et des droits de l'homme. De ce fait, les résultats se sont avérés imparfaits d'où la nécessité de compléter et de consolider le processus lancé depuis plusieurs années.

Ainsi, l'Union pour la Méditerranée (UpM), la Politique Européenne de voisinage (PEV), le dialogue « 5+5 », la signature des ALECA, le dialogue « 6+6 » ... sont autant de structures et d'instruments qui visent à relancer et à capitaliser les réalisations du partenariat Euromed.

Aujourd'hui, le processus de Barcelone est un acquis important et un cadre institutionnel privilégié pour le dialogue régional avec des institutions nombreuses et un répertoire d'action multiple. Pourtant, une revitalisation et une redirection stratégique, en se focalisant sur le culturel et l'humain, sont nécessaires afin de relever les nouveaux défis, notamment à l'issue du « printemps arabe » et la crise du Covid 19.

Alors, il n'est plus question que les pays du Nord aident les pays du Sud, qu'ils définissent les priorités de la région, qu'ils proposent des recettes pour y promouvoir le développement économique et humain mais de forger les principes de co-gouvernance, de co-localisation industrielle ainsi que la co-appropriation d'une communauté épistémique et d'intérêt partagée par l'ensemble des peuples de la région.

Il est question dans ce papier de mettre la lumière sur ledit processus riche d'enseignements en matière de coopération afin d'analyser ses tenants et aboutissants, en exposant ses points forts et ses limites, ses enjeux et défis, ses acteurs et ses institutions, ses origines et les perspectives de son évolution.

¹ Sanae KASMI est Professeure assistant à l'Université EUROMED de Fès, Maroc.

I. LE CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DU PROCESSUS DE BARCELONE

Ambitieux dans ses objectifs et vertueux dans ses fondements, le processus de Barcelone représente un cadre réel de la coopération entre les deux rives de la Méditerranée. Cependant, malgré les avancées réalisées depuis son établissement, son évolution a connu des tergiversations au gré des difficultés à la fois complexe et multiforme. Il est désormais question de renforcer les fondements de ce partenariat, de capitaliser ses acquis ainsi que les adapter aux nouvelles données régionales et internationales notamment le "printemps arabe" et la crise sanitaire du COVID-19.

25 ans sont passés depuis la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UE (des 15 Etats membres)² et des 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée³ à Barcelone pour la signature d'un accord afin de lancer le processus de Partenariat euro-méditerranéen. Celui-ci entendait établir un nouveau cadre de dialogue afin de transformer la région méditerranéenne en un espace commun de paix, de stabilité, de sécurité, de progrès socio-économique partagés et de dialogue entre les peuples.

Force est de constater qu'il était question de forger un cadre élargi de relations euro-méditerranéennes dans un contexte international et régional en transformation.

Tout d'abord, la fin de la Guerre froide, l'effondrement de l'Union Soviétique (1989) et la chute du mur de Berlin ont marqué des changements géopolitiques essentiels non seulement au niveau mondial, mais également à l'échelle européenne. A la place de la confrontation entre l'Est et l'Ouest, une coopération Nord-Sud s'installe.

Ces bouleversements majeurs ont mis à nu, dans toutes ses caractéristiques, l'énorme décalage Nord-Sud qui se creuse de part et d'autre de la Méditerranée, l'un des plus grands fossés socio-économiques de la planète. Les contrastes en matière de développement, de stabilité, de richesse et de démocratie se sont encore aggravés par les disparités culturelles. A cela s'ajoutent les problèmes démographiques, en l'occurrence l'émigration du Sud vers le nord et la montée du terrorisme ce qui a mis la problématique de la sécurité sur l'agenda de la région méditerranéenne. Cependant, au-delà des inégalités exacerbées entre ces pays riverains, aux liens historiques et géographiques soudés et aux intérêts économiques sont convergents, celles-ci leur ont donnés plus d'impulsion « pour se positionner dans le nouvel ordre mondial, en édifiant une stratégie partenariale fondée sur le dialogue politique, la coopération économique et l'échange entre les cultures »⁴.

Ensuite, le Traité de Maastricht négocié en 1991 et entré en vigueur en 1992 a mis en œuvre une série de réformes.

La naissance du processus de Barcelone a, enfin, été rendue possible par un autre facteur qui a favorisé la coopération au sein des pays méditerranéens. Les accords d'Oslo, signés en 1993 grâce à la médiation norvégienne, a mis un terme au conflit entre Israël et ses voisins arabes ce qui a balisé le terrain à ce cheminement coopératif vers la paix et la prospérité dans la

² France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Finlande, Grèce, Portugal, Autriche, Luxembourg, Irlande et Danemark.

³ Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie. La Lybie a un statut d'observateur alors que la Mauritanie et l'Albanie rejoindront le partenariat en 2007.

⁴ Aïcha Belarbi, « Le processus de Barcelone : les attentes du Sud », *Afkar/Idées*, Automne 2005.

zone. De ce fait, le partenariat Euromed va réussir à associer, d'une manière inédite, Israël, l'autorité palestinienne ainsi que les autres voisins arabes au sein d'un même forum régional.

II. LES OBJECTIFS ET LES INSTRUMENTS MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN PEM

Le Processus de Barcelone initié en 1995 est l'expression renouvelée des liens historiques, politiques et économiques qui ont caractérisé les deux rives de la Méditerranée. Il se présente comme une politique globale aussi nécessaire pour l'Europe que pour les pays du Sud

Ledit processus s'est donné pour objectif ultime de fonder un espace de stabilité et de paix respectueux des droits de l'Homme, de développer les échanges culturels pour favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle et de promouvoir les relations économiques et financières, au travers notamment de la mise en place d'une zone de libre échange à l'horizon 2010.

La finalité du Partenariat Euromed est de transformer cette région d'un espace commun fragile à une zone intégrée, stabilisée et prospère. Ses objectifs s'articulent autour de trois piliers : la coopération politique et de sécurité, la coopération économique et financière et la coopération culturelle et sociale. Ils consistent dans :

1. La définition d'un espace commun de paix et de stabilité au moyen d'un renforcement du dialogue politique et de sécurité ;
2. La construction d'une zone de prospérité partagée au moyen d'un partenariat économique et financier et l'instauration progressive d'une zone de libre-échange ;
3. Le rapprochement entre les peuples au moyen d'un partenariat social, culturel et humain qui vise à favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles⁵. La vocation de chacun de ces volets n'est pas exclusive et les effets induits dans chaque domaine doivent s'étendre vers l'autre.

Concernant le premier volet du Partenariat ayant une finalité politique et de sécurité, il fixe des objectifs communs comme le respect des textes fondamentaux, de l'État de droit, des libertés fondamentales et des droits de l'Homme. Pour ce qui est du domaine sécuritaire, les États promettent de s'engager sur les principes de non-ingérence, de respect de l'intégrité territoriale, de non recours à la force et de règlement pacifique des différends, de lutte contre la criminalité organisée et la drogue ainsi que du respect des traités de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques⁶. Ce volet « examine la possibilité à long terme d'établir un pacte méditerranéen ou d'atteindre un accord relatif à une future charte euro-méditerranéenne de la paix et de la sécurité »⁷.

Le partenariat économique et financier, quant à lui, a pour objectif l'établissement, à l'horizon 2010, d'une zone de libre-échange. À ce niveau, la Commission Européenne a misé sur l'augmentation de l'aide financière en sous-tendant que le développement économique et la

⁵ Cf. Déclaration de Barcelone adoptée lors de la Conférence euro-méditerranéenne, 27-28 novembre 1995.

⁶ *Ibid.*

⁷ José Luis Neila Hernández, « Le dialogue méditerranéen : processus de Barcelone », URL:http://www.cvce.eu/obj/le_dialogue_mediterraneen_processus_de_barcelonefr-2c8f7745-69f4-469e-8d5b-6ded200fec64.html

libéralisation politique et démocratisation sont intimement liés. L'ouverture économique et le renforcement de l'interdépendance commerciale entre les partenaires devrait à long terme éloigner les causes des conflits inter-étatiques. De ce fait, l'économie serait l'instrument de la paix entre les Etats.

Le troisième volet du PEM qui met l'accent sur le dialogue dans ses dimensions humaine et culturelle constitue une solution efficace pour régler les conflits et neutraliser les crises qui déchirent certaines parties de la Méditerranée. Le renforcement de la coopération culturelle dans l'espace Euro-méditerranéen tendrait, à terme, à intensifier le tissu des relations entre les cultures et les civilisations des deux rives et réduirait les inégalités qui approfondissent la fracture sociale et consoliderait la solidarité entre les peuples. Ces derniers ont déclaré et affirmé, à travers leurs représentants, que les voisins au sein de cet espace s'engagent à s'entendre, à mieux se connaître et à se comprendre afin de constituer une communauté épistémique. Une sorte d'initiative concrète pour évincer voire discréditer une thèse qui était à la mode, à savoir le "choc des civilisations"

Le partenariat dans les domaines social, culturel et humain porte sur le développement des ressources humaines par le biais des activités de formation et d'éducation, les migrations, la lutte commune contre le trafic de stupéfiants, le terrorisme, la criminalité internationale, la coopération judiciaire et la lutte contre la corruption⁸.

Certes, l'originalité du PEM résulte de sa stratégie globale et sa philosophie « holiste »⁹. Il s'agit d'un pacte politique multifonctionnel qui poursuit des objectifs différents et ambitieux d'où ses ambiguïtés organisationnelles et de mise en œuvre.

Pour la mise en œuvre de cet agenda complexe, plusieurs institutions ont été créées. Le dialogue politique est ainsi mené depuis dans le cadre de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères qui a lieu tous les 18 mois et des réunions des Ministres des Affaires étrangères. Au niveau plus technique, des projets thématiques, les décisions sont prises dans le cadre des réunions trimestrielles des Hauts-fonctionnaires et de réunions ad hoc. Depuis 2004, le dialogue démocratique a été initié au sein de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) dotée d'un pouvoir consultatif et de recommandation.

Pour assurer le suivi de la réalisation des objectifs du partenariat, le Comité euro-méditerranéen du Processus de Barcelone se réunit périodiquement pour faire une évaluation des progrès effectués concernant le programme de travail en vue de son actualisation. Des réunions périodiques des ministres des Affaires étrangères des partenaires méditerranéens et de l'UE ont lieu.

Dans le domaine financier, des instruments importants sont mis en place, en l'occurrence le programme MEDA par lequel l'Union européenne apporte une aide financière et technique à ses partenaires méditerranéens pour assurer leur ajustement et leur mutation économique et sociale. Il a été créé à l'occasion du Conseil européen de Cannes en juin 1995 pour se substituer aux protocoles financiers bilatéraux. Les crédits obéissent au principe de conditionnalité ; ils sont accordés par projet en fonction d'un certain nombre de critères : suivi des accords et réformes internes essentiellement.

⁸ Déclaration de Barcelone, *op. Cit.*

⁹ Olivier Morin, « Le partenariat euro-méditerranéen à la recherche d'un nouveau souffle », *Etudes*-février 2005.

Ainsi, 9 milliards € environ ont été engagés sur la période 1995-2006. Le montant des fonds alloués s'est élevé pour la période 1995-1999 à 3 435 millions (MEDA I) et à 5 350 millions d'euros de 2000 à 2006 (MEDA II). Le programme MEDA 2 ayant été lancé pour dépasser les failles de MEDA 1 notamment au niveau des procédures.

De même, l'on a assisté à la création, en 2002, de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), filiale de la Banque Européenne d'Investissement.

En 2007, le programme MEDA a été remplacé par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEPV). Cette réforme entendait remédier à certains dysfonctionnements en intégrant les partenaires méditerranéens aux décisions et en s'approchant davantage de leurs réalités locales en y ouvrant des bureaux décentralisés notamment au Maroc, en Tunisie et en Egypte. Par cet instrument financier, l'Union européenne a réussi à débloquer chaque année près de 3 milliards d'euros au total sous forme de prêts et de subventions aux partenaires méditerranéens.

Certes, le fonctionnement du partenariat reposait sur un cadre institutionnel complexe dans lequel cohabitaient deux dispositifs : bilatéral - matérialisé par la conclusion d'accords d'association - et multilatéral. L'on a assisté à la mise en place d'un réseau d'accords d'association qui prévoient l'introduction progressive, à l'horizon de 2010, du libre-échange entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens. Ils portent sur une multitude de domaines : éducation, culture, coopération en matière de justice et d'affaires intérieures et recherche.

Sur le plan institutionnel, une Conférence euro-méditerranéenne, composée des ministres des affaires étrangères, se réunissait tous les ans ou tous les deux ans afin d'assurer le suivi décisionnel de la Déclaration de Barcelone. Un Comité euro-méditerranéen (Comité Euromed), composé des représentants de la Commission européenne, des États membres et des pays méditerranéens, au niveau des hauts fonctionnaires, était, quant à lui, responsable de la gestion globale et du suivi des affaires multilatérales. Des conférences sectorielles étaient, en outre, régulièrement organisées.

Le partenariat s'est doté en 2004 d'une branche parlementaire, l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne. Composée de 240 membres, à parts égales de représentants des deux rives, elle succède à un Forum parlementaire informel lancé en 1998. Elle dispose d'un rôle consultatif et peut émettre des recommandations. La Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, créée en 2004, apporte son concours financier au Processus de Barcelone. Etant responsable de la dimension culturelle et interculturelle, la fondation concentre son action autour de trois volets : autonomiser la voix des jeunes, influencer les décideurs politiques ; construire une dynamique de dialogue et d'échanges face à la méfiance et la montée de la polarisation entre les sociétés.

Dans le même ordre d'idées, des forums réunissant les ONG et destinés à favoriser le rapprochement des sociétés civiles ont été mis en place. Ainsi, on a créé, en 2003, une plateforme non gouvernementale pour le Forum civil EuroMed, qui réunit des centaines d'organisations.

III. LES ETAPES ET LES REALISATIONS DU PEM : DES RESULTATS GRADUELS MAIS PEU VISIBLES

Remarquable dans sa triple dimension : politique et de sécurité, économique et financière, sociale et culturelle, le PEM a été mis en place progressivement étant donné la superposition des objectifs et la multiplicité des protagonistes.

Au cours de ces 25 années, des centaines d'initiatives ont été adoptées pour concrétiser cet engagement. Grâce à des projets transnationaux mais aussi grâce à des initiatives locales, un réseau de coopération consolidé s'est graduellement développé avec un impact direct sur la vie de millions de citoyens du pourtour méditerranéen.

La commission Européenne a mis l'accent sur la méthodologie de fonctionnement et l'importance de ce partenariat pour la région en affirmant que « le processus de Barcelone est l'unique enceinte dans laquelle l'ensemble des partenaires méditerranéens procèdent à des échanges de vues et s'engagent dans un dialogue constructif, et le dialogue politique est régulièrement mis à l'ordre du jour des réunions des ministres et des hauts fonctionnaires euro-méditerranéens »¹⁰.

Dix ans après la déclaration de Barcelone, tous les partenaires se retrouvaient à La Haye, où l'heure était au bilan. Le constat était en demi-teinte. Certes, le PEM a permis des avancées notables en matière de coopération, avec des outils de plus en plus efficaces - Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, Assemblée parlementaire euro- méditerranéenne, Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), Fonds d'aide européens (MEDA). Tout en œuvrant pour renforcer la dimension méditerranéenne de sa politique extérieure, l'Union européenne a changé de stratégie en exigeant des PTM (pays tiers méditerranéens) de renforcer leurs propres liens économiques et commerciaux et pousser ainsi vers des groupements d'intégration régionale pour créer une zone de libre-échange sous-régionale. L'un de ses plus grands succès est sans doute la signature à Agadir, le 25 février 2004, du premier accord de libre-échange Sud-Sud. Lancé par le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie, il constitue une étape de grande portée, puisqu'il réunit des pays du Maghreb et du Mashrek et forme un nouveau marché de plus de 100 millions d'habitants. Il est à signaler que les signataires sont les partenaires les plus avancés dans le processus d'association vis-à-vis desquels l'Europe s'est engagée à un soutien financier (4 millions d'euros dans le cadre des programmes MEDA). C'est la première étape concrète de la future zone de libre-échange euro-méditerranéenne de 2010 créée par et pour les pays Sud eux-mêmes.

L'UE a proposé une nouvelle politique extérieure dite de voisinage et qui comprend l'ouverture aux programmes européens comme la coopération transfrontalière, la recherche, l'éducation, la culture et les médias.

Dans une logique de « donnant-donnant », les voisins s'engagent à réaliser des progrès concrets et vérifiables dans les domaines politiques et économiques en se conformant aux valeurs communes et en se référant à l'acquis communautaire.

Tendant à être contractuelle, la politique de voisinage vise à rassurer les voisins après l'élargissement de l'UE à vingt-cinq. Par ailleurs, cet élargissement est consolidé par la

¹⁰ Commission des communautés européennes, « Communication de la Commission au Parlement Européen et au Conseil. Le processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », 20/05/2008.

stabilisation de l'ensemble des partenaires. Elle est fondée ainsi sur deux principes : la co-propriété, qui suppose une politique conjointement définie avec chacun des pays concernés, et la différenciation, qui tient compte de la situation particulière de chaque membre. Sur le plan institutionnel et européen, les intérêts et l'action de la politique européenne se sont concentré sur les pays de l'Est avec, à terme, une stratégie d'élargissement en 2004.

S'inscrivant dans la continuité de ces actions, le « Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée » se veut être un accélérateur de la coopération euro-méditerranéenne. Créée à l'initiative de la présidence française de l'Union européenne en 2008, l'Union pour la Méditerranée (UpM) vise à relancer les relations entre les États membres de l'Union européenne et leurs partenaires méditerranéens. Il s'agit de les rendre plus visibles et concrètes grâce à la mise en place de nouveaux projets régionaux et sous-régionaux qui présentent un véritable intérêt pour la population du bassin méditerranéen. Ces projets, concrets et consensuels, portent sur des domaines tels que l'économie, l'environnement, l'énergie, la santé, la migration et la culture.

Six priorités ont été définies :

- Dépolluer la Méditerranée ;
- Mettre en place des autoroutes maritimes et terrestres qui relient les ports et améliorent les liaisons ferroviaires en vue de faciliter la circulation des personnes et des biens ;
- Assurer la sécurité civile des populations ;
- Développer un plan solaire méditerranéen qui explore les possibilités de développer des sources d'énergie alternatives dans la région.

IV. DEFIS ET OBSTACLES DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN (PEM)

Il était évident que le Processus de Barcelone ne pourrait à lui seul changer les tendances lourdes en matière politique, économique et socio-historique mais ces dernières se seraient aggravées sans son impulsion. Certes, le Partenariat euro-méditerranéen a eu le mérite d'approcher de nombreuses questions régionales stratégiques relatives à la sécurité, aux relations économiques par l'échange de marchandises, de services et d'investissements, à l'approvisionnement en énergie, à la protection de l'environnement, à l'harmonisation réglementaire, à la gestion des ressources maritimes, aux transports, aux flux migratoires (origine et transit) et à la diversité culturelle et religieuse et à l'entente mutuelle. Le rôle central de la Méditerranée pour tous les pays riverains, la multi-dimensionnalité de leurs liens, la profondeur de leurs relations historiques et culturelles et la permanence des défis stratégiques communs auxquels ils doivent faire face, méritent d'être revus et il convient de leur accorder une meilleure visibilité politique.

Il va sans dire que l'espace méditerranéen condense en son sein tous les enjeux et les défis de la mondialisation et est confronté à l'ensemble des risques qui en découlent. En effet, les problèmes politiques, de développement, de sécurité et les équilibres fragiles en matières économique, sociale et environnementale qui ont engendré ledit processus de Barcelone demeurent plus que jamais d'actualité. La persistance voire l'évolution des foyers de crise et de la situation au Moyen-Orient notamment ne fait qu'en renforcer la pertinence. A cela

s'ajoutent les guerres dans les Balkans, la guerre civile qui a ravagé l'Algérie, la permanence du conflit israélo-palestinien, la guerre contre le terrorisme ainsi que l'instabilité régionale issue du « printemps arabes ». D'autres événements cruciaux comme les attentats de septembre 2001, ceux de Madrid en 2004 et de Londres en 2005 ont pesé sur les relations entre les partenaires du Nord comme du Sud en créant une crise de confiance et les signes d'incompréhension sont apparus. D'une part, des voix se sont élevées dans le monde arabo-musulman pour contester les velléités d'hégémonie culturelle occidentale et d'autre part, l'opinion publique européenne a démontré une inquiétude croissante face à ce genre de discours et d'oppositions.

Ainsi, la réalisation des objectifs arrêtés dans la déclaration de Barcelone se heurte à de nombreuses limites. Les écarts de développement demeurent substantiels ; les pays tiers méditerranéens souffrent toujours d'une faible attractivité pour les investisseurs, de l'instabilité politique dans la majorité des cas. De même, les Etats du sud n'ont pas fourni assez d'efforts pour se rapprocher et dépasser leurs rivalités. Dans le domaine culturel, les initiatives entreprises n'ont pas empêché la stigmatisation des pays arabes et de l'Islam à la suite des attentats de septembre 2001.

La méthode adoptée dans la mise en œuvre du Partenariat Euromed a fait l'objet de critiques en raison de la faible implication des populations et de l'absence de secrétariat permanent. De même, celui-ci a été développé selon un sens partant du centre (l'UE) à la périphérie (Pays du Sud).

Sur le plan économique, les réalisations du PEM sont en deçà des attentes des Etats partenaires. D'une part, la modestie des moyens affectés au partenariat euro-méditerranéen couplée de la difficulté de mettre en œuvre cette aide (des procédures d'octroi des financements complexes au niveau de la Commission européenne) et l'absence de l'adoption des réformes exigées au niveau des pays partenaires bénéficiaires, d'autre part. En addition, à part le fait que l'Union Européenne adopte une approche principalement bilatérale dans ses négociations avec ses voisins du Sud, sachant que le multilatéralisme renforce l'intégration, on a également relevé le retard dans l'entrée en vigueur des accords d'association en raison de l'extrême lenteur des processus de ratification. Le bilan de ce partenariat est encourageant mais reste mitigé. La Commission Européenne a réitéré à ce sujet que « L'importance centrale de la Méditerranée doit être réaffirmée en des termes politiques sur l'agenda politique de tous les participants. Le manque apparent de prise de responsabilités de la part des partenaires méditerranéens est une source de préoccupations partagées. L'absence d'équilibre institutionnel entre l'UE, d'un côté, et les partenaires méditerranéens, de l'autre, constitue également un problème qu'il convient de résoudre ». Et d'ajouter qu'une autre lacune du processus de Barcelone réside dans sa faible visibilité et dans le sentiment qu'ont les citoyens que l'on ne fait pas grand-chose pour résoudre leurs problèmes quotidiens ni pour répondre à leurs véritables besoins. Un engagement accru et de nouveaux catalyseurs sont maintenant nécessaires pour transformer les objectifs de la déclaration de Barcelone en réalités concrètes »¹¹. Bien que le bilan du processus de Barcelone mette la lumière sur les réalisations insuffisantes, il dégage un réel potentiel à optimiser.

¹¹ Commission des communautés européennes, « *Communication de la Commission au Parlement Européen et au Conseil, op. Cit.*

V. LES PERSPECTIVES D'UN PARTENARIAT RENOUVELÉ ET INCLUSIF

Les objectifs ambitieux établis dans le cadre du Processus de Barcelone et l'Union pour la Méditerranée, en passant par la Politique Européenne de Voisinage, contrastent avec les résultats modestes. Ce partenariat à forts potentiels est appelé à fonctionner dans un contexte politique et économique qui ne cesse de se dégrader notamment dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Les partenaires sont amenés à reconfigurer leur stratégie en tenant compte des limites des actions précédemment engagées pour la réalisation des différents objectifs arrêtés dans la Déclaration de Barcelone.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'une nécessaire rénovation du Partenariat inauguré il y a 25 ans s'impose pour la survie de la région qui reste un foyer de conflits par excellence. L'écart est criant entre les deux rives de la Méditerranée, un espace encore marqué par l'asymétrie des échanges et par l'hétérogénéité démographique, économique et politique.

Il est ainsi urgent de revitaliser et d'engager un dialogue franc et permanent entre les pays des deux rives afin de dépasser les insuffisances des pratiques adoptées et en mettant davantage l'accent sur les dimensions humaine, culturelle et civilisationnelle ayant été éclipsées en comparaison avec la dimension commerciale et économique. De même, un déplacement du centre de gravité du partenariat de l'Europe vers le Sud de la Méditerranée, ou au moins son rééquilibrage pour la création de cette zone de prospérité partagée, est de mise.

Par ailleurs, toute relance du processus du Partenariat euro-méditerranéen ne peut pas se focaliser uniquement sur les volets économiques et commerciaux. Les trois piliers initiaux de Barcelone sont étroitement liés et doivent nécessairement progresser ensemble. L'objectif de la création d'une zone de libre-échange et de la libéralisation du commerce ne sont pas une fin en soi. Par ailleurs, manque de décloisonnement Sud-Sud car l'intégration Sud-Sud est la condition *Sine qua non* pour la réussite de l'intégration régionale euro-méditerranéenne. Il serait donc opportun d'activer les principes de participation, de partenariat équitable et de concertation, qui doivent primer dans la gestion des acquis de la coopération. Une telle attitude renforcera, au sein des partenaires du Sud, le sentiment d'appropriation et de légitimité de ce processus. Ainsi, une clarification des objectifs de la PEV s'impose afin de ne pas affaiblir le processus de Barcelone en privilégiant des approches bilatérales au détriment d'une approche multilatérale régionale.

Pour pallier aux insuffisances du processus de Barcelone, l'Union méditerranéenne était conçue comme une union politique fondée sur la parité entre les Etats adhérents dans le cadre d'un processus de codécision, sur la création d'un secrétariat et sur l'adoption d'une présidence bicéphale partagée par les pays du nord et du sud. Cette formule devait permettre de passer d'un système de coopération à un projet d'intégration et d'associer les pays méditerranéens dans le cadre de projets concrets et consensuels.

La Méditerranée est appelée à imaginer de nouvelles voies de coopération et de progrès vers une croissance inclusive et sereine. Cette volonté d'intégration est à relever au choix de l'appellation du processus. D'un partenariat à un simple voisinage, les relations entre les deux rives se consolident pour prendre la forme d'une « union ». Ce changement sémantique renvoie à une volonté de consolidation des liens ayant connu une longue maturation à même d'engendrer des dividendes de cette coopération.

Sans porter préjudice aux acquis du partenariat Euro-méditerranéen depuis la déclaration de 1995, la Politique européenne de voisinage et l'Union pour la Méditerranée en passant par le dialogue 5+5, tous les partenaires se doivent de prendre leur responsabilité et rester fidèles à l'esprit de Barcelone dont les objectifs restent d'actualité dans un contexte d'incertitude accrue.

Clause de non-responsabilité: *les informations et opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Konrad-Adenauer-Stiftung ou de son programme régional Dialogue Politique Sud-Méditerranée.*

À propos de l'auteur : Mme Sanae KASMI est une Professeur assistant à l'Université EUROMED de Fès. Elle est également Directrice des Études au sein de l'Institut EUROMED des Sciences Juridiques et Politiques. Elle avait une mission de montage et d'ingénierie pédagogique de cet institut dans lequel elle enseigne actuellement en tant que professeure permanente. Mme KASMI a enseigné les cours suivants : introduction à la science politique, introduction générale au droit, droit des affaires internationales, droit des sociétés, droit de la concurrence et de la consommation, droit de l'environnement, méthodologie des sciences sociales.

Konrad-Adenauer-Stiftung

Thomas Volk
Director
Regional Program Political Dialogue South Mediterranean
European and International Cooperation
www.kas.de/poldimed
thomas.volk@kas.de



The text of this work is licensed under the terms of "Creative Commons Attribution-Share Under same conditions 4.0 international", CC BY-SA 4.0 (available at: <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode.com>)